

SIVU PISCINE - SAUJON

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Piscine de La Lande » est un SIVU de fonctionnement.

Le compte administratif soumis au Comité Syndical du 27 février 2020 retrace l'exécution du budget prévisionnel au cours de l'exercice comptable 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal.

Vue d'ensemble

Le Compte administratif pour l'exercice 2019 fait apparaître les résultats suivants (hors excédent/déficit reporté) :

	Section	Résultat 2019
SIVU	Fonctionnement	+ 16 293,53 €
	Investissement	- 1 393,00 €
	Total	+ 14 900,53 €

Section de fonctionnement

Les dépenses

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 562 952,47 € soit 562 185,47 € de dépenses réelles et 767,00 € d'opérations d'ordre (dotations aux amortissements).

Le chapitre 011 « Charges à caractère général »

Les charges de gestion générale sont en hausse et s'élèvent à 154 628,19 € en 2019 contre 149 494,13€ en 2018 ce qui représente 3,43% (pas de facturation de maintenance du déchloramineur en 2018).

Le chapitre 012 « Charges de personnel »

Les dépenses liées au personnel passent de 404 554,07 € en 2018 à 395 823,93€ en 2019 soit une diminution de 2,16 % qui est due au départ à la retraite d'un agent MNS.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Les charges de gestion courante baissent à 10 933,60 € en 2019 contre 11 287,99 € en 2018, soit 2,61 %.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Ce chapitre comprend uniquement des titres annulés sur exercices antérieurs soit 799,75 € (correspond à une régularisation de la régie piscine).

Les recettes

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 614 216,46 € soit 579 246,00 € en recettes réelles de fonctionnement et 34 970,46 € d'excédent reporté.

Les produits des services : chapitre 70

Les recettes des entrées sont en hausse de 3,43 % soit 376 201,62 € en 2019 contre 363 720,85 € en 2018, en raison de l'accroissement de la fréquentation en leçons.

Les dotations et participations : chapitre 74

Les participations des communes adhérentes sont fixées à 1 €/hab. et suivent le chiffre INSEE de la population.

Les autres produits de gestion : chapitre 75

Ce chapitre comprend la participation salariale aux chèques repas.

Les Produits exceptionnels : chapitre 77

Ce chapitre comprend des mandats annulés sur exercices antérieurs, il n'a eu aucun mouvement en 2019.

Le chapitre 013 « atténuation de charges »

Le montant des remboursements perçus en 2019 s'élève à 3 613,87 €.

Section d'investissement

La section d'investissement est composée des amortissements pour 767,00 € et de l'excédent d'investissement reporté de 2 646,96 €.